

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 1<sup>er</sup> octobre 2010**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°7**

**ARRÊTÉ N° 1008/DEF/DCSCA**  
portant dissolution du cercle mixte du 13<sup>e</sup> régiment du génie de Valdahon (Doubs).

*Du 23 juillet 2010*

**ARRÊTÉ N° 1008/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle mixte du 13<sup>e</sup> régiment du génie de Valdahon (Doubs).**

*Du 23 juillet 2010*

NOR D E F E 1 0 5 1 9 5 6 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Arrêté n° 589 du 3 septembre 2002 (BOC, 2002, p. 6776. ; BOEM 135.2).

Arrêté n° 263 du 19 juin 2008 (BOC N° 27 du 18 juillet 2008, texte 9. ; BOEM 135.2).

*Textes abrogés :*

Arrêté n° 54/DEF/DCCAT/AG/AFCF.2 du 30 janvier 1995 (BOC/PA, p. 1337).

Arrêté n° 242 du 14 mars 2000 (BOC/PA, p. 1667).

Arrêté n° 244 du 14 mars 2000 (BOC/PA, p. 1668).

Arrêté n° 304 du 28 mars 2000 (BOC/PA, p. 1921).

Arrêté n° 499 du 18 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 5575. ; BOEM 135.2).

Arrêté n° 501 du 18 juillet 2003 (BOC, 2003, p. 5576. ; BOEM 135.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 135.2

*Référence de publication :* BOC N°40 du 1<sup>er</sup> octobre 2010, texte 7.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 589 du 3 septembre 2002 portant changement de dénomination du cercle sous-officiers du 19<sup>e</sup> régiment du génie de Besançon (Doubs) ;

Vu l'arrêté n° 263 du 19 juin 2008 portant changement d'appellation du cercle du 19<sup>e</sup> régiment du génie en cercle du 7<sup>e</sup> bataillon du train,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Le cercle mixte du 13<sup>e</sup> régiment du génie de Valdahon (Doubs) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle du 7<sup>e</sup> bataillon du train.

Art. 3. Sont abrogés :

- l'arrêté n° 54/DEF/DCCAT/AG/AFCF.2 du 30 janvier 1995 portant changement de dénomination du cercle mixte de garnison d'Épernay (Marne) ;

- l'arrêté n° 242 du 14 mars 2000 portant changement de dénomination du cercle des sous-officiers du 5<sup>e</sup> régiment de dragons de Valdahon (Doubs) ;

- l'arrêté n° 244 du 14 mars 2000 portant dissolution du cercle mixte de garnison de Valdahon (Doubs) ;
- l'arrêté n° 304 du 28 mars 2000 portant changement de dénomination du cercle mixte du 34<sup>e</sup> régiment du génie à Épernay (Marne) ;
- l'arrêté n° 499 du 18 juillet 2003 portant changement de dénomination du cercle mixte du 13<sup>e</sup> régiment du génie d'Épernay (Marne) ;
- l'arrêté n° 501 du 18 juillet 2003 portant dissolution du cercle mixte du 5<sup>e</sup> régiment de dragons de Valdahon (Doubs).

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.